musicounts

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME 2026-2027

Programme Band Aid de MusiCounts



Table des matières

2 - Survol du programme

3 - Par où commencer

4 - Critères d'admissibilité

6 - Utilisations admissibles des subventions

7 - Aperçu de la demande

9 - Processus décisionnel relatif au financement

10 - Utilisation de l'IA dans votre demande de subvention MusiCounts

11 - Conseils pour soumettre une demande bien étayée

12 - Foire aux questions

Si vous avez des questions sur le processus de demande, veuillez envoyer un courriel à **applications@musicounts.ca** ou prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe de MusiCounts en cliquant **ici**.

Dates importantes

- **17 septembre 2026 :** Ouverture de la période de demande
- **30 octobre 2026 :** Date limite pour les demandes anticipées
- **3 décembre 2026 :** Date limite définitive pour présenter
- **Janvier-avril 2027 :** Période de sélection une demande
- **Fin du printemps 2027 :** Les demandeurs sont informés du résultat du processus de sélection

Survol du programme

Le programme Band Aid de MusiCounts offre aux écoles défavorisées des subventions d'une valeur de 5 000 à 20 000 dollars pour l'achat d'instruments de musique, d'équipements et de ressources.

Ce programme de subventions est ouvert à toutes les écoles admissibles au Canada. Il vise particulièrement les écoles qui ne disposent pas des instruments de musique, équipements et ressources nécessaires pour offrir aux jeunes un programme de musique inclusif et viable. Le programme Band Aid de MusiCounts vise à faire en sorte que les jeunes les plus démunis du Canada aient accès aux bienfaits de l'enseignement de la musique.

Qui peut présenter une demande?

- Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande.

- Tout le monde peut présenter une demande au programme de subventions Band Aid de MusiCounts au nom d'un programme de musique scolaire. Cependant, les demandes sont généralement soumises par le professeur de musique, le directeur ou un membre du conseil des parents. Assurez-vous que le professeur de musique et/ou le directeur de l'école sont au courant de la demande.

Quels types de programmes d'enseignement de la musique peuvent demander du soutien?

- Les fonds provenant du programme Band Aid de MusiCounts peuvent servir à soutenir des approches classiques de l'éducation musicale, notamment (mais sans s'y limiter) :
  - Orchestre d'harmoni
  - Orchestre à cordes
  - Orchestre
  - Orff
  - Formation musicale de base
  - Ensembles de guitares et de ukulélés

Si vous cherchez un soutien pour un programme de musique scolaire contemporain, axé sur la technologie ou spécifique à une culture, veuillez vous tourner vers le Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Que faire si mon école n'a pas de programme de musique?

Les écoles qui n'offrent pas actuellement de programme d'enseignement de la musique sont encouragées à demander du soutien pour lancer un nouveau programme de musique. Dans votre demande, il est essentiel de fournir des précisions sur le processus de mise en œuvre du nouveau programme de votre école advenant l'acceptation de votre demande.

MusiCounts reconnaît que si certaines écoles ont une vision ambitieuse de l'éducation musicale, elles ont parfois besoin d'un accompagnement pour la traduire en actions concrètes. Grâce au formulaire d'admission, MusiCounts peut identifier les candidats qui auraient intérêt à bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé durant le parcours de candidature. Ce parcours permet aux candidats de décrire ce qu'ils espèrent construire, le soutien dont ils ont besoin et les domaines dans lesquels le mentorat d'experts pourrait être utile.
Si votre école a déjà un plan clair et a principalement besoin d'instruments, d'équipement ou de ressources, vous pouvez suivre le processus de candidature habituel. Si votre école a besoin d'aide pour élaborer sa candidature ou réfléchir à sa mise en œuvre, MusiCounts peut vous diriger vers un parcours de candidature mieux adapté à vos besoins.

Par où commencer

Si vous souhaitez demander une aide financière pour l'enseignement de la musique dans votre école, vous devez commencer par soumettre le **Formulaire d'accueil** de MusiCounts. Ce document n'est pas votre candidature. Ce court formulaire aidera l'équipe MusiCounts à déterminer si votre demande correspond mieux au programme de subventions **Band Aid de MusiCounts** ou au **Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight**.

Nouveauté cette année, le formulaire d'admission peut également aider MusiCounts à identifier les candidats qui bénéficieraient de conseils ou d'un mentorat supplémentaires dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme de musique nouveau ou considérablement élargi. D'autres ont peut-être une vision solide, mais ont besoin d'aide pour déterminer ce dont ils ont besoin et comment s'y prendre.

Ce court formulaire aidera l'équipe MusiCounts à déterminer si votre demande correspond mieux au programme de subventions Band Aid de MusiCounts ou au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Le Formulaire d'accueil est disponible **ici**.

Si vous n'êtes pas certain de savoir comment remplir le Formulaire d'accueil, veuillez demander de l'aide à l'équipe de MusiCounts avant de le soumettre :

1. En envoyant un courriel à **applications@musicounts.ca**

2. En fixant un **rendez-vous virtuel** avec un membre de l'équipe MusiCounts.



Critères d'admissibilité

Quels sont les types de programmes admissibles?

Le programme Band Aid de MusiCounts soutient les approches courantes de l'enseignement de la musique, notamment les groupes de concert, la méthode Orff, les orchestres à cordes, la guitare, le ukulélé, etc.

Qui peut présenter une demande?

Toutes les écoles publiques, séparées et des Premières Nations du Canada sont invitées à présenter une demande. Le programme de musique peut être scolaire ou parascolaire, mais les instruments et l'équipement reçus dans le cadre de ce programme doivent appartenir à l'école bénéficiaire et être utilisés régulièrement par les élèves.

À quelle fréquence mon école peutelle recevoir ce financement?

Les écoles peuvent bénéficier d'un financement du programme de subventions Band Aid de MusiCounts une fois tous les cinq ans. Si votre école a reçu une subvention Band Aid au cours des cinq dernières années, vous devez attendre que cette période de cinq ans soit écoulée avant de présenter une nouvelle demande. Toutefois, si votre école souhaite présenter une demande au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight après avoir reçu une subvention Band Aid, certaines exceptions à la période d'attente de cinq ans peuvent être accordées. Veuillez communiquer avec un membre de l'équipe des programmes MusiCounts à l'adresse applications@musicounts.ca pour en savoir plus. applications@musicounts.ca to learn more.

Mon école n'a pas de programme de musique. Puis-je quand même présenter une demande?

Oui. Les écoles qui n'ont pas de programme de musique sont invitées à demander une aide au programme Band Aid de MusiCounts ou au Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight.

Certaines écoles souhaitant mettre en place un nouveau programme d'éducation musicale pourraient être orientées vers un parcours de candidature distinct si elles ont besoin de bénéficier de l'accompagnement d'experts. Ce parcours s'adresse aux candidats porteurs d'une vision claire de l'éducation musicale, mais qui ont besoin d'aide pour élaborer leur demande, déterminer les instruments ou les ressources nécessaires, ou planifier la mise en œuvre du projet.

Toutes les nouvelles demandes pour le programme ne nécessiteront pas forcément ce soutien supplémentaire. Les candidats disposant d'un professeur de musique expérimenté, d'un modèle de programme clair et d'un plan de mise en œuvre solide peuvent suivre le parcours de candidature standard.

Mon école dispose déjà d'un programme de musique, mais je souhaite ajouter une offre de programme supplémentaire. Est-ce admissible?

Oui. Si votre école propose déjà un programme de musique, mais que vous souhaitez mettre en place un programme de musique supplémentaire avec le soutien de MusiCounts, vous pouvez soumettre une demande à MusiCounts.

Le formulaire d'admission peut identifier certains candidats souhaitant ajouter une nouvelle offre significative pour qui un accompagnement ou un mentorat supplémentaire serait bénéfique, en particulier s'ils ont besoin d'aide pour formuler leur demande ou planifier la mise en œuvre.

Critères d'admissibilité

Demandeurs inadmissibles :

- ✖ Écoles qui facturent des frais de scolarité.
- ✖ Les programmes de musique en milieu communautaire. (Mais ne vous inquiétez pas, il existe un programme de financement pour ce type de programmes! Veuillez consulter la page du **Programme de subventions pour la musique en milieu communautaire de MusiCounts**)
- ✖ Les programmes de musique en milieu scolaire axés sur la technologie, contemporains ou spécifiques à une culture. (Mais ne vous inquiétez pas, il y existe aussi un financement pour ce type de programmes! Veuillez consulter la page du **Fonds d'innovation MusiCounts de la Fondation de la famille Slaight**.)
- ✖ Les studios et les enseignants de musique privés.
- ✖ Les écoles qui pratiquent une discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle ou la religion.

Si vous avez des questions concernant votre admissibilité à ce programme, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse **applications@musicounts.ca**.

Utilisations admissibles des subventions



Dans votre demande de subvention, il vous sera demandé de fournir des détails sur ce que vous souhaitez acheter, si votre demande de subvention est acceptée.

- ✚ Au moins 75 % de votre subvention doit être utilisée pour l'achat d'instruments et d'équipements de musique.
- ✚ Vous pouvez consacrer jusqu'à 20 % de votre subvention à l'achat de ressources pédagogiques et d'accessoires, notamment des partitions, des applications pédagogiques, des lutrins, etc.
- ✚ Vous pouvez utiliser jusqu'à 20 % de votre subvention pour réparer des instruments qui font déjà partie de l'inventaire de votre école.



Les utilisations suivantes ne sont pas admissibles au programme Band Aid de MusiCounts :

- ✖ Rémunération d'un clinicien ou d'un enseignant
- ✖ Rénovation d'un local de classe
- ✖ Modernisation du système de sonorisation
- ✖ Sorties
- ✖ Frais d'expédition (sauf lorsque cela est prohibitif)
- ✖ Frais de déplacement, repas, carburant, etc. (y compris les coûts associés à la rémunération du clinicien)
- ✖ Remboursement des dépenses engagées avant l'octroi de la subvention



Pour les candidats orientés vers un parcours de mentorat, MusiCounts pourra en coordonner le suivi séparément, sans qu'il soit nécessaire de l'inclure dans la demande de subvention.

Aperçu de la demande

En fonction de vos réponses au Formulaire d'accueil de MusiCounts, vous recevrez un Formulaire de demande personnalisé posant des questions propres à la situation de votre école. Toutes les demandes au titre du programme Band Aid de MusiCounts doivent cependant comporter les sections suivantes.

Nous pourrons orienter certains candidats vers un parcours de candidature distinct si leur formulaire d'admission indique qu'ils auraient intérêt à bénéficier d'un mentorat d'expert ou d'un soutien à la mise en œuvre. Ce parcours s'adresse aux candidats qui proposent une vision ambitieuse pour un programme musical nouveau ou considérablement élargi, mais qui ne disposent peut-être pas encore d'un plan d'achat entièrement élaboré, d'un modèle de mise en œuvre ou d'un accès à une expertise spécialisée en éducation musicale.

MusiCounts pourra inviter les candidats suivant ce parcours à décrire ce qu'ils souhaitent mettre en place, pourquoi ce programme est nécessaire, quel type de soutien leur serait utile et sur quels points ils ont besoin d'aide pour y voir plus clair. Les candidats peuvent mentionner les instruments, équipements, ressources ou coûts connus, mais on ne leur demande pas nécessairement d'avoir un plan entièrement abouti au moment de la candidature.

Certains candidats retenus bénéficieront d'un mentorat d'experts en plus de leurs fonds de subvention. Un expert en éducation musicale rémunéré peut collaborer avec l'école afin d'aider à affiner la candidature finale, de déterminer comment utiliser efficacement les fonds, de mettre les enseignants en relation avec des ressources pédagogiques et de formation continue pertinentes, et de servir de personne-ressource au fur et à mesure que le programme se met en place.

Section de la demande	Ce qui est exigé
Renseignements sur l'école et le demandeur	✚ Renseignements généraux sur votre école et sur le demandeur principal (la personne qui prépare la demande de subvention).
Description du programme	✚ Aperçu de l'enseignement de la musique à votre école. ✚ Détails sur le programme de musique qui demande le soutien de MusiCounts. ✚ Détails sur les fonds actuellement disponibles pour l'enseignement de la musique dans votre école.
Responsable du programme	✚ Détails sur la personne qui dirigera le programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé.
Besoins de la communauté	✚ Aperçu de la communauté des jeunes qui participeront au programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé, notamment une vue d'ensemble des données démographiques de ce groupe d'élèves et des détails sur les obstacles à la réussite auxquels ils peuvent être confrontés.

Aperçu de la demande

Section de la demande	Ce qui est exigé
Impact et viabilité du programme	✚ Explication de l'impact de la subvention MusiCounts sur votre école. ✚ Détails sur la viabilité du programme de musique pour lequel le soutien de MusiCounts est demandé. ✚ Une lettre de soutien d'un collègue de votre école. Nous vous recommandons de joindre une lettre d'un administrateur de votre école, si l'administrateur n'est pas le demandeur principal. Nous vous conseillons d'indiquer dans cette lettre que votre école soutient l'impact à long terme et la viabilité de l'enseignement de la musique dans votre établissement. La lettre de soutien doit être téléversée au format PDF et ne doit pas dépasser une page. ✚ Un bref témoignage (lettre manuscrite ou vidéo) d'un de vos élèves racontant son expérience dans la classe de musique de l'école.
Parc instrumental	✚ Répondez à quelques questions concernant l'état de l'inventaire des instruments de musique et de l'équipement de votre école; **bien que les écoles ne soient plus tenues de détailler leur inventaire d'instruments et d'équipements de musique, mais doivent tout de même fournir une vue d'ensemble des instruments disponibles à leur école.**
Requête	✚ Remplissez le **Formulaire de requête de MusiCounts**, auquel vous aurez accès une fois que vous aurez soumis votre Formulaire d'accueil et que vous serez passé à votre Formulaire de demande. Dans le formulaire de candidature, vous devez dresser l'inventaire du matériel que vous prévoyez acheter, y compris les coûts prévus et la sélection des détaillants si votre candidature est choisie. ✚ Le **montant demandé**, qui est le montant total du financement que vous demandez à MusiCounts. Ce montant doit se chiffrer entre 5 000 $ et 20 000 $. Le montant demandé doit correspondre au total partiel indiqué dans le Formulaire de requête. ✚ Un résumé des raisons pour lesquelles votre école a besoin des instruments et de l'équipement que vous demandez. ✚ L'on pourrait inviter les candidats orientés vers un parcours de candidature accompagné par un mentorat à fournir, dans un premier temps, une description plus générale de leurs besoins plutôt qu'un plan d'achat entièrement finalisé. Dans ces cas, MusiCounts peut collaborer avec le candidat et un expert en éducation musicale afin d'affiner la demande finale si la candidature est retenue.

Processus décisionnel relatif au financement

MusiCounts utilise un processus d'examen en plusieurs étapes pour évaluer les demandes aux programmes de financement de musique dans les écoles. Une fois les candidatures reçues, le personnel de MusiCounts, des membres du jury bénévoles et des spécialistes de l'éducation musicale les examinent.

Nous demandons aux membres du jury de prendre en compte les éléments suivants :
1. **Besoins de la communauté :** la mesure dans laquelle l'établissement scolaire répond aux besoins des communautés d'étudiants en situation de grande précarité ou sous-représentées;
2. **Besoin de soutien :** la mesure dans laquelle l'école ne dispose pas des instruments, de l'équipement ou des ressources nécessaires pour dispenser une éducation musicale;
3. **Justification pour la candidature :** pourquoi les outils spécifiques demandés sont nécessaires et comment ils amélioreront l'accès à l'éducation musicale;
4. **Mise en œuvre et durabilité :** comment l'école utilisera les outils demandés et comment ils soutiendront l'éducation musicale au fil du temps.

MusiCounts examine les candidatures en fonction de la demande globale, de la force de la demande, des fonds disponibles et de son engagement à soutenir les écoles et les étudiants qui en ont le plus besoin.

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'un examen supplémentaire pour déterminer si le candidat pourrait bénéficier d'un mentorat d'experts ou d'un soutien à la mise en œuvre. Il s'agit notamment de déterminer si l'école dispose d'une vision solide pour l'éducation musicale, mais a besoin d'aide pour formuler sa candidature, identifier les ressources adaptées ou planifier une mise en œuvre précoce.

Le soutien financier fait l'objet d'une forte demande continue; par conséquent, nous ne pouvons pas financer toutes les demandes admissibles. En 2026, nous avons accepté environ 20 % des demandes provenant du programme Band Aid.

Afin de continuer à garantir que nous répondons aux programmes les plus nécessiteux partout au pays, MusiCounts n'utilise pas l'intelligence artificielle pour aider à l'évaluation des demandes de subvention.

Utilisation de l'IA dans votre demande de subvention MusiCounts

L'IA est un outil en pleine évolution qui peut être utile pour préparer les demandes de subvention. MusiCounts n'interdit pas l'utilisation de l'IA comme outil d'aide ; toutefois, les candidats doivent déclarer toute utilisation de l'IA dans leur candidature et sont tenus d'utiliser ces outils avec discernement.

Dans le cadre de notre processus de sélection, nous recherchons des candidatures qui démontrent une connaissance approfondie de l'éducation musicale, un plan détaillé sur la manière dont les instruments demandés seront utilisés et une compréhension des besoins spécifiques de leur communauté étudiante. Au cours des dernières années, MusiCounts a constaté que les demandes rédigées à l'aide d'outils d'IA contiennent un langage et un style similaires, ce qui peut nuire à l'unicité, à l'originalité et à la force de votre demande. En termes simples : si vous vous fiez trop à l'IA pour remplir votre demande, celle-ci risque de manquer des nuances et des détails dont MusiCounts a besoin pour examiner votre demande en vue de son approbation. Si vous estimez que votre candidature est mieux servie par l'utilisation de l'IA, veuillez vous assurer que votre candidature tient compte de l'identité, les projets et les objectifs propres à votre établissement scolaire en rapport avec votre demande. Veuillez également noter que les candidats sont tenus de s'assurer que tous les renseignements fournis à MusiCounts sont véridiques et que tous les projets proposés sont réalisables et viables.

Conseils pour soumettre une demande bien étayée

Soumettez votre Formulaire d'accueil le plus tôt possible.

Une fois votre Formulaire d'accueil soumis, vous serez invité à créer un compte sur le Portail en ligne de MusiCounts et à accéder à votre Formulaire de demande complet dans les deux jours ouvrables. La soumission du Formulaire d'accueil ne devrait pas prendre plus de 5 minutes. En vous y prenant à l'avance, vous aurez accès à votre période de demande plus longtemps, ce qui vous laissera plus de temps pour vous familiariser avec les questions et pour soumettre une demande bien étayée.

Évitez de parler des avantages généraux de l'enseignement de la musique.

Pas besoin de prêcher aux convertis! Nous savons tous à quel point l'enseignement de la musique est important pour les jeunes. Dans votre demande, concentrez-vous sur des détails spécifiques concernant l'impact de la musique sur les élèves de votre école, plutôt que de citer des recherches qui démontrent la valeur de l'enseignement de la musique de manière plus générale.

Répondez à chaque question de façon directe et concise.

Nous conseillons aux demandeurs d'aller droit au but en répondant aux questions dans leur demande.

Demandez de l'aide.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à contacter l'équipe de MusiCounts pour obtenir de l'aide ou des éclaircissements. Nous sommes là pour vous aider.

Si vous avez une vision claire d'un programme musical mais que vous ne savez pas exactement quels instruments, quel matériel, quelles ressources ou quels moyens de soutien sont nécessaires pour le concrétiser, veuillez l'indiquer dans votre formulaire d'admission. MusiCounts peut identifier les candidats qui bénéficieraient d'un parcours de candidature plus guidé ou d'un mentorat d'experts.

Cliquez ici pour prendre un rendez-vous virtuel avec un membre de l'équipe MusiCounts, ou envoyez un courriel à **applications@musicounts.ca**.

Foire aux questions (FAQS)

Qui peut solliciter le programme Band Aid de MusiCounts au nom de l'école?

Quiconque peut demander à bénéficier du programme Band Aid de MusiCounts au nom du programme de musique de l'école, mais les demandes sont généralement soumises par l'enseignant de musique de l'école, le directeur ou un membre du conseil des parents d'élèves. Veuillez vous assurer que l'enseignant de musique ou le directeur de l'école sont au courant de la demande.

Puis-je présenter une demande pour des instruments qui seront partagés par plusieurs écoles?

Absolument! Nous acceptons les demandes visant à partager des instruments entre plusieurs écoles. Dans votre demande, vous représenterez l'école où les instruments seront stockés; expliquez ensuite comment ils seront partagés entre chaque école.

Puis-je utiliser le courriel de mon école pour présenter une demande?

Malheureusement, de nombreuses commissions scolaires bloquent les courriels de MusiCounts. Par conséquent, vous DEVEZ utiliser une adresse courriel personnelle lorsque vous postulez à l'un de nos programmes.

Combien de temps faut-il pour remplir une demande?

La durée peut varier d'une demande à l'autre. La chose la plus importante à faire est de commencer tôt afin de vous familiariser avec les attentes concernant la demande et de vous accorder le temps nécessaire pour remplir le formulaire sans vous sentir pressé. La date limite est définitive et aucune prolongation n'est accordée.

Dois-je conserver mon identifiant et mon mot de passe?

Oui! Si votre école est sélectionnée pour recevoir une subvention, vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe pour accéder à votre compte. Veuillez conserver votre identifiant et votre mot de passe dans un endroit sûr afin de pouvoir accéder à votre compte en tout temps.

Comment vais-je savoir si MusiCounts a reçu mon dossier de candidature?

Après avoir soumis votre dossier de candidature en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation indiquant que nous l'avons reçu.

Quelles sont les chances que mon école reçoive une subvention?

Bien que les chances varient d'une année à l'autre en fonction du volume de demandes reçues et des fonds disponibles, nous soutenons généralement environ 20 % des demandeurs dans le cadre de ce programme.

Foire aux questions (FAQS)

J'ai une idée solide pour mon programme musical, mais je ne sais pas exactement quoi demander. Puis-je quand même envoyer ma candidature?

Oui. Certains candidats savent peut-être que leur école a besoin d'une offre d'enseignement musical, mais pourraient avoir besoin d'aide pour déterminer le modèle de programme, les instruments, le matériel, les ressources ou les étapes de mise en œuvre les plus adaptés.

Grâce au formulaire d'admission, MusiCounts peut identifier les candidats qui auraient intérêt à bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé durant le parcours de candidature. Pour certains candidats retenus, les fonds de la subvention peuvent être jumelés à un mentorat d'experts pour aider à affiner la candidature et soutenir une mise en œuvre précoce.

Il n'y a pas d'enseignant de musique à temps plein dans mon école, suis-je tout de même admissible?

Absolument! Nous encourageons toutes les écoles à présenter une demande, à condition qu'une personne engagée soit chargée de diriger le programme au sein de l'école. Il peut s'agir de n'importe quelle personne de l'école ou d'un membre de la collectivité, pourvu qu'elle soit approuvée et soutenue par l'administration de l'école.

Si votre école bénéficierait d'un mentorat ou d'un soutien d'experts pour déterminer comment mettre en œuvre son programme, veuillez l'indiquer dans votre formulaire d'admission.

À quel moment les lauréats seront-ils annoncés?

Nous aviserons tous les candidats au plus tard à l'été 2027.

J'ai accidentellement envoyé un dossier de candidature incomplet, que dois-je faire?

Veuillez noter qu'il sera impossible d'apporter des modifications après la date limite de réception des candidatures. Toutefois, si vous soumettez votre dossier accidentellement avant la date limite, veuillez écrire à l'adresse applications@musicounts.ca.

Coordonnées

Si vous avez des questions, des problèmes avec le portail de subventions ou si vous souhaitez demander des mesures d'adaptation, veuillez joindre l'équipe des programmes de MusiCounts par courriel, à l'adresse applications@musicounts.ca.